

**Province de Québec
MRC du Haut Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **10 septembre 2019**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame France Tardif, conseillère # 2
Madame Nathalie Pilon, conseillère # 3
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Monsieur Luc Bibeau, directeur général, secrétaire-trésorier par intérim et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 15 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Madame France Tardif **appuyée** par Monsieur Jean-Pierre Comtois, l'ordre du jour est adopté.

2019-09-259

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 13 août 2019

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon, **appuyée** par Monsieur Richard Blais, le procès-verbal du 13 août 2019 est adopté.

2019-09-260

Résolution adoptée à l'unanimité.

4. Période de questions

Aucune question provenant du public

5. Rapport-chef de pompier

Dépôt du rapport du directeur incendie.

a. Répartition des profits loisirs et pompiers volontaires – Tournoi de balle 2019 ;

Considérant le manque de bénévoles pour l'organisation et le soutien pendant le tournoi de balle 2019 des loisirs ;

Considérant que les pompiers se sont portés volontaires pour aider au tournoi de balle 2019 des loisirs ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais appuyée par Madame France Tardif

Il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie autorise les loisirs à répartir les profits de la cantine (en déduisant l'avance de 700 \$ et les dépenses) du tournoi de balle de 70 % pour les pompiers volontaires et 30 % pour les loisirs de la municipalité pour les remercier de leur implication pendant le tournoi de balle 2019.

2019-09-261 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

b. Stationnement autobus incendie – terrain de la salle municipale ;

Considérant que l'autobus incendie ne doit pas être stationné devant les entrées d'urgences de la caserne incendie en cas de panne imprévue ;

Considérant que l'autobus incendie est présentement stationné dans la rue près de la caserne incendie et que sur la rue Gariépy, il y a des pancartes mentionnant l'interdiction de se stationner sur ce chemin pour ne pas bloquer les sorties d'urgence de la caserne incendie et pour que les gens ne se stationnent pas dans cette rue quand il y a des événements à la salle municipale ;

Considérant que sur le terrain de la salle municipale, il y a une ancienne entrée qui donnait sur la rue Gariépy ;

Sur la proposition Madame Chantal Prévost appuyée par Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie autorise les travaux afin de faire un stationnement pour l'autobus incendie sur le terrain de la salle municipale à l'endroit où anciennement il y avait l'entrée donnant accès au stationnement par la rue Gariépy ;

Que cet endroit permette à l'autobus incendie de sortir directement sur la rue Gariépy sans être prise si en cas d'évènement, le stationnement de la salle municipale était plein ;

Que ce nouveau stationnement permettra de respecter les pancartes mises sur la rue Gariépy qui interdit le stationnement sur cette rue.

Qu'une pancarte affichant le stationnement réservé au camion de pompier soit installée afin d'éviter que les gens bloquent l'entrée ou l'utilise.

2019-09-262

Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱ

6. Rapport de la voirie

Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal.

a. Analyse du manganèse dans l'eau potable ;

Considérant que le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques recommande aux municipalités, surtout à celles approvisionnées en eau souterraine, de faire réaliser des analyses du manganèse à l'eau potable distribuée à l'automne 2019 et au printemps 2020 ;

Considérant la recommandation de Santé Canada qui suggère un nouveau seuil pour protéger la santé, soit 0.12 mg/L ;

Considérant que cette recommandation de Santé Canada sur le manganèse n'établit pas de valeur maximale pour protéger la santé, aucune norme n'est actuellement fixée par le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) ;

Considérant que la Municipalité désire faire les tests de manganèse afin de savoir son seuil au niveau de ses puits afin de se prévoir pour l'avenir des décisions qui concerneront le seuil du manganèse ;

Sur la proposition Madame France Tardif appuyée par Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie autorise Monsieur Luc Bibeau à faire les quatre (4) tests pour l'analyse du manganèse à l'automne 2019 et au printemps 2020 afin de connaître notre seuil de manganèse au niveau de nos deux puits pour un montant de 28 \$ par échantillon comprenant les frais de disposition.

2019-09-263

Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ

b. Dépôt de la demande d'évaluation du prolongement du réseau d'eau potable et d'égout sur la Principale Sud - AFC des Appalaches ;^{iv}

Monsieur Luc Bibeau dépose la soumission demandée par AFC des Appalaches pour le prolongement du réseau d'eau potable et d'égout pour la rue Principale Sud d'environ 700 mètres pour les eaux usées et plus ou moins 250 mètres pour l'eau potable.

Cette soumission sera transmise à l'AFC des Appalaches afin que ceux-ci en prennent connaissance.

c. Soumission réservoir produits chimiques– étang des eaux usées – déphosphatassions ;

Considérant que le fournisseur ne peut demeurer sur place pendant l'application du produit servant à la déphosphatassions des étangs et que celui-ci refusera de venir à La Patrie si nous ne sommes pas équipés d'un réservoir ;

Considérant que la meilleure alternative est de se procurer un réservoir cylindrique vertical à dessus fermé en HDLPE de grade industriel de 6000 litres qui servira à contenir du sulfate de ferrique servant à la déphosphatassions des étangs d'eaux usées de la municipalité ;

Sur la proposition Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie achète un réservoir au coût de 3 256.00 \$ taxes en sus ;

Que des frais d'installations sont à prévoir d'environ 500 \$ pour le réservoir aux étangs d'eaux usées.

2019-09-264

Résolution adoptée à l'unanimité.^v

d. Demande d'accès de captages municipaux – analyse isotopique ;

Considérant que le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François, dans le cadre d'un projet de recherche PACES, afin de compléter la base de données pour dresser un portrait fiable de la situation des eaux souterraines de l'Estrie, veut effectuer une analyse détaillée de l'eau brute de nos puits ;

Considérant que ce service d'une valeur de 1 000 \$ est offert totalement gratuitement et que cela requiert l'autorisation de la Municipalité de La Patrie pour l'accès aux puits de la municipalité ;

Considérant que l'INRS va ensuite transmettre à la municipalité les résultats avec des explications détaillées de ceux-ci ;

Considérant que le programme d'analyse géochimique et isotopique vise à bonifier les connaissances hydrogéologiques des captages en eaux souterraines et que cet échantillonnage permettra une meilleure interprétation des contextes de vulnérabilité et apportera des informations complémentaires aux travaux prescrits par le RPEP afin d'assurer une protection efficace du captage ;

Sur la proposition Madame Chantal Prévost
appuyée par Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie autorise ce projet de recherche sur la caractérisation géochimique et isotopique

des sources d'eaux souterraines alimentant les captages municipaux par l'INRS qui fera son échantillonnage à la fin de l'été (août-septembre) et ce gratuitement.

2019-09-265 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}**

e. Autorisation de recherches camionnette avec chasse-neige ;

Sur la proposition Monsieur Philippe Delage
appuyée par Madame France Tardif

Il est **résolu** que le conseil municipal autorise Monsieur Luc Bibeau à faire les recherches nécessaires pour l'achat d'une camionnette et un chasse neige pour la municipalité comme prévue au budget 2019.

2019-09-266 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}**

f. Approbation des dépenses

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Asphalte rte 257	2 000.00 \$
- Pneus camion voirie	1 000.00 \$
- Lumières de rues	1 800.00 \$

Pour un total de : 4 800.00 \$ taxes en sus

2019-09-267 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}**

7. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

8. Correspondances à répondre

a. Autorisation du directeur général – Revenu Québec et Agence du revenu du Canada ;

Sur la proposition Madame Nathalie Pilon
appuyée par Madame Chantal Prévost

Il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie autorise Monsieur Luc Bibeau pour faire les corrections s'il y a lieu et la consultation des documents en lien avec l'Agence du

revenu du Canada et Revenu Québec pour et au nom de la Municipalité de La Patrie.

2019-09-268 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}**

**b. Autorisation de la Directrice générale adjointe –
Revenu Québec et Agence du revenu du Canada ;**

Sur la proposition Madame Nathalie Pilon
appuyée par Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie autorise Madame Marie-France Gaudreau pour faire les corrections s'il y a lieu et la consultation des documents en lien avec l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec pour et au nom de la Municipalité de La Patrie.

2019-09-269 **Résolution adoptée à l'unanimité.^x**

**c. Demande de gratuité salle municipale – cours de
danse country/Pop ;**

Attendu que Mesdames Marilou Delage et Sandra Prévost font la demande pour l'organisation de cours de danse country / Pop offerts par Madame Marie-Pier Verret d'une durée d'environ 10 sessions de deux (2) heures chacune et qui seront ouverts à l'ensemble des citoyens de La Patrie au coût de 12 \$ par cours par participants ;

Considérant que ces cours seront une belle opportunité pour les citoyens de bouger et donc de favoriser l'exercice physique, mais aussi de contrer l'isolement dans notre région ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Madame France Tardif

Il est **résolu** d'autoriser, Madame Marie-Pier Verret, la gratuité de la salle municipale à raison de deux (2) heures par semaine pendant 10 sessions à partir du 23 septembre 2019 au 10 décembre 2019 les mardis soir.

Que Madame Marilou Delage et Madame Sandra Prévost s'engagent à organiser une à deux soirées-bénéfiques où les profits seront remis à la municipalité pour couvrir l'utilisation du chauffage de la salle.

2019-09-270 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

d. Rencontre comité des Loisirs HSF ;

Considérant que le comité des loisirs HSF organise une rencontre pour parler de différent sujet touchant les loisirs ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Richard Blais

Il est **résolu** d'autoriser Madame Johanne Delage et Monsieur Philippe Delage à participer à cette rencontre qui aura lieu le mercredi 11 septembre 2019 à 19 h à la salle B de la MRC du HSF.

2019-09-271 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xi}*

e. Autorisation rencontres diverses – Valoris;

Considérant que de nombreuses rencontres sont effectuées entre le site d'enfouissement de Valoris et les différents acteurs touchés par leurs changements ; soit l'agrandissement du site d'enfouissement ;

Il est proposé par Madame Chantal Prévost
Appuyé par Monsieur Richard Blais

ET RÉSOLU d'ajouter Monsieur Jean-Pierre Comtois à assister aux diverses rencontres que Valoris proposera concernant leur projet d'agrandissement du LET.

2019-09-272 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}*

f. Sensibilisation aux campagnes environnementales initiées par l'Association pulmonaire du Québec en collaboration avec le MSSS ;

REFUSÉ

g. Lettre de conformité pour les terres publiques – Club de Motoneige Lac-Mégantic ;

Considérant que les sentiers de motoneiges passent sur une ou des terres publiques dans le secteur de la municipalité de La Patrie ;

Considérant que le Club de Motoneige Lac-Mégantic demande une lettre d'appui de notre municipalité afin de garder leur droit de passage ;

Considérant que des motoneiges y circulent déjà ;

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage, **appuyée** par Monsieur Jean-Pierre Comtois, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie appuie le Club de Motoneige Lac-Mégantic ;

Que la municipalité de La Patrie est consciente et favorable envers les motoneigistes qui passeront sur les terres publiques de la municipalité de La Patrie.

2019-09-273 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}*

h. Plainte – Stationnement rues municipales lors d'activités ;

Considérant que lors d'activités à l'abri-bois ou au Centre communautaire, les gens stationnent leur véhicule sur les rues Chapleau et rue Saint-Pierre et au stationnement du centre communautaire ;

Considérant que cela engendre des plaintes concernant le manque d'accès à certaines entrée privée sur les rues Chapleau et rue Saint-Pierre ;

Considérant que les rues doivent être accessibles en tout temps par les véhicules d'urgence en cas d'alerte ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, appuyée par Madame France Tardif, il est **résolu** que la Municipalité de La Patrie autorise l'installation de pancarte <<Défense de stationner>> sur un côté de la rue Chapleau et de la rue Saint-Pierre afin de laisser une voie d'accès assez grande pour que les véhicules d'urgence puissent circuler et que pour les propriétaires puissent sortir et entrer dans leurs entrées privées en tout temps.

2019-09-274

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiv}

i. Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la municipalité de Grenville-sur-la-rouge ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de sociofinancement «Solidarité GSLR » (www.solidaritegslr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec ;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT que la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Patrie comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame France Tardif, appuyée par Monsieur Philippe Delage et **résolu** d'appuyer la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le

règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon ;

2019-09-275 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}**

j. Demande paiement des heures supplémentaires – employé municipal ;

Considérant que l'employé no. Four. 710 de la municipalité réclame le paiement d'heures supplémentaires effectuées ;

Sur la proposition Monsieur Richard Blais
appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Il est **résolu** que le conseil municipal, à la lumière des conseils des procureurs, refuse de payer les heures réclamées.

2019-09-276 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}**

k. Demande << expertise >> - employé municipal ;

Sur la proposition Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Richard Blais

Il est **résolu** que le conseil municipal de La Patrie demande une <<expertise>> dans le dossier de l'employé no. Four. 710.

2019-09-277 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}**

l. Autorisation d'une deuxième expertise Architect–Abri-bois ;

Considérant que la première expertise effectuée par le premier architecte ne convient pas aux demandes de la municipalité pour les modifications apportées à l'abri-bois ;

Sur la proposition Madame Chantal Prévost
Appuyée par Madame France Tardif

Il est **résolu** que le conseil municipal de La Patrie demande une deuxième expertise pour les modifications qui seront effectuées pour l'abri-bois afin que celle-ci corresponde à celle demandée par la municipalité.

2019-09-278 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xviii}**

9. Présentation des comptes

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, **appuyée** par Monsieur Jean-Pierre Comtois, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 71 245.08 \$, Référence aux numéros de déboursés 201900484 à 20190534 et références aux chèques numéros 10137 à 10168 et les chèques numéros 201900319 à 201900378 et autorise la directrice générale adjointe à effectuer le paiement

de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalisent 2 853.19 \$

2019-09-279 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

10. Rapport de la mairesse

- Musique aux sommets - Kiosque
- Route 257 – député et MTQ
- Bourses des finissants – soirée
- Observatoire du Mont-Mégantic
- Abri-Bois – Subvention
- Salle municipale

11. Période de questions

La mairesse répond aux questions provenant du public.

Sujet :

- Lumières de rues
- Lumières de l'église
- Réseau aqueduc – eau coloré

14. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 30.

2019-09-280 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage,
Mairesse

ⁱ 2019-09-17 : envoi résolution Louis Desnoyers courriel;

ⁱⁱ 2019-09-17 – envoi de résolution Louis Desnoyers courriel;

ⁱⁱⁱ 2019-09-17 -Luc Bibeau en charge du dossier;

^{iv} 2019-09-17 – envoi de la soumission AFC des Appalaches courriel;

^v 2019-09-17 – Dossier pris en charge par Luc Bibeau;

^{vi} 2019-09-17 – Dossier pris en charge par Luc Bibeau;

^{vii} 2019-09-17 – Dossier pris en charge par Luc Bibeau;

^{viii} 2019-09-17- Dossier dépenses prit en charge par Luc Bibeau;

^{ix} 2019-09-17 – Dossier en attente futur envoi Revenu Québec et Canada;

^x 2019-09-17 – Dossier en attente futur envoi Revenu Québec et Canada;

^{xi} 2019-09-17 -Confirmation participation J D;

^{xii} 2019-09-17 – Monsieur Comtois avisé;

^{xiii} 2019-09-17 – Résolution envoyée par courriel smartineau@FCMQ.qc.ca;

^{xiv} 2019-09-17 – Résolution envoyée au plaignant et avertissement Luc Bibeau installation des pancartes;

^{xv} 2019-09-17 – Résolution envoyée courriel;

^{xvi} 2019-09-17 – Résolution envoyée par courriel employé no.four.710;

^{xvii} 2019-09-17 – Dossier pris en charge par Johanne Delage et résolution mise au dossier;

^{xviii} 2019-09-17 – Prise en charge du dossier Luc Bibeau et Johanne Delage, résolution mise dans dossier ;